

LES ASSOCIATIONS LESBIENNES, GAYS, BISEXUELLES ET TRANSGENRES DE RHÔNE-ALPES



ARIS

Association de gays
et de lesbiennes / Accueil,
écoute et convivialité
04 78 27 10 10
<http://www.aris-lyon.org>



APGL

Association des parents et
futurs parents gays et lesbiens
06 66 85 97 24
rhonealpes@apgl.asso.fr
<http://www.apgl.asso.fr/>



ACT'UP Lyon

Défense des personnes
atteintes par le VIH/SIDA et
leurs proches
actuplyon@free.fr

A voix et à vapeur

Chorale LGBT
contact@avoixetavapeur.org
<http://www.avoixetavapeur.org>



Contact Lyon

Dialogue et Ecoute entre
personnes homosexuelles,
leurs parents et leurs proches
04 72 20 08 01
contact.lyon@free.fr
<http://contact.lyon.free.fr>



David & Jonathan

Groupe de lesbiennes et gays
chrétiens ouvert à tous
06 85 05 90 06
djlyon@bigfoot.com
<http://www.djlyon.com>



FORUM GAI ET LESBIEN

Association militante
ayant pour objectif de
faire comprendre et accepter
l'homosexualité
04 78 39 97 72
contact@fglyon.org
<http://www.fglyon.org>



Lesbian and Gay Pride

Association militante
organisant notamment
la Fière Semaine et la Marche
des Fiertés LGBT ; relais
régional du RAVAD
06 29 94 95 10
lgplyon@fierte.net
<http://www.fierte.net>



MOOVE

Association de jeunes
lesbiennes, gays, bis et
transgenres
06 23 20 10 74
contact@moove lyon.net
<http://www.moove lyon.net>



Chrysalide

association
de transsexuel·l·e·s
chrysalidelyon@yahoo.fr
<http://chrysalidelyon.free.fr>



L'Autre Cercle

Association de lutte contre l'homophobie au travail
BP 1007 69201 Lyon cedex 01 - Tél : 06 28 84 81 79
<http://www.autrecercle.org> - info.ra@autrecercle.org

SALE ADJECTIF DES DEUX
GENRES.
QUI EST MALPROPRE,
QUI N'EST PAS NET.
IL SE DIT DES PERSONNES
ET DES CHOSES.

SALE PÉDÉ SALE GOUINE SALE TRAVELO

COMMENT FAIRE FACE AUX DISCRIMINATIONS ET AUX AGRESSIONS ?

PD
GOUINE
TRAVELO

NOMS FÉMININS
OU MASCULINS DÉSIGNANT
PÉJORATIVEMENT
LES PERSONNES
HOMOSEXUELLES,
LESBIENNES,
BISEXUELLES
ET TRANSGENRES.

Vous souhaitez être informé(e) ou vous avez été victime ou témoin d'un acte homophobe ou transphobe et vous vous sentez perdu(e) et quelque peu dépourvu(e) en matière d'informations et de recours... ?

Ce document, à l'initiative des associations LGBT (lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres) de Lyon, vous aidera à trouver l'information qu'il vous faut, le soutien dont vous avez besoin, ainsi que les recours et les démarches à suivre.

N'hésitez pas à contacter chaque association ou chaque organe qui vous semblera utile, leur soutien vous guidera.

VOUS AVEZ ÉTÉ AGRESSÉ(E), PHYSIQUEMENT OU VERBALEMENT, VOICI LA MARCHE À SUIVRE :

1 Demander aux éventuels témoins leurs coordonnées pour les contacter ultérieurement en vue d'obtenir leur témoignage.

2 Se rendre aux urgences pour se faire examiner et établir éventuellement un certificat médical mentionnant les jours d'ITT (Interruption Temporaire de Travail).

3 Déposer plainte auprès de la police nationale ou de la gendarmerie :

- A- Veiller à ce qu'il s'agisse bien d'une plainte et non pas d'une main courante.
- B- Veiller à mentionner les propos et/ou injures homophobes proférés, leur inscription dans la déposition permettra éventuellement de retenir la circonstance aggravante, au moment du procès, du caractère discriminatoire de l'agression.
- C- Veiller à relire attentivement la déposition avant de la signer, insister s'il y a lieu pour que toutes les déclarations de la victime y soient mentionnées.
- D- Veiller à demander une copie intégrale de la déposition, et ne pas se contenter d'un simple récépissé mentionnant le numéro de la plainte.

4 Contacter une association LGBT pour vous aider dans vos démarches,

vous trouverez les informations sur les associations au dos du dépliant, chaque association possède un classeur, recueillant de façon plus large les informations nécessaires.

5 Prendre contact avec un(e) avocat(e) dans les plus brefs délais :

- A- S'assurer au téléphone que l'avocat(e) accepte les clients bénéficiant de l'A.J. (Aide Juridictionnelle).
- B- Privilégier un(e) avocat(e) recommandé(e) par une association (LGBT notamment) ou par des personnes compétentes.

ÉCOUTE

SOS homophobie :

Tél. : N° Vert 0810 108 135 ou
01 48 06 42 41. Du lundi et vendredi
18h-22h ; mardi, mercredi, jeudi et
dimanche 20h-22h ; samedi 14h-16h.
www.sos-homophobie.org

Collectif contre l'homophobie :

Tél. : 06 89 81 36 90 (24h/24 - 7j/7)

La Halde Haute Autorité de Lutte contre
les Discriminations et pour l'Égalité
11, rue Saint-Georges - 75009 PARIS
Tél. : 08 1000 5000 www.halde.fr

Ligne Azur Tél. : 0 810 20 30 40
Les lundis, mercredis et vendredis
de 14h à 19h et les mardis et jeudis
de 17h à 22h. (prix d'un appel local)
Pour celles et ceux qui se posent des
questions sur leur orientation sexuelle.

ACCUEIL

LE REFUGE

Résidence Port Royal 31 rue de Chiot
34000 Montpellier
le-refuge@le-refuge.org
<http://www.le-refuge.org>
Tél. : 06 31 59 69 50

BASILIADE LYON

5, rue du Griffon - 69001 Lyon
Tél. : 04 72 00 95 95-
<http://www.basiliade.org>
*Ainsi que toutes les associations figurant
au dos de ce document.*

PRÉVENTION

Aides

Association de lutte contre le SIDA, d'aide aux
malades et d'information du public
<http://www.aides.org> - aides.rhone@wanadoo.fr
93 rue Racine 69100 Villeurbanne

Sida info Service

Tél. : N° vert 0 800 84 08 00
www.sida-info-service.org

DÉPISTAGE

CHU DE LYON - HOTEL DIEU Porte 17

61 quai Jules Courmont 69002 LYON
Tel : 04.72.41.32.91
<http://www.chu-lyon.fr>

CHU DE LYON - HOPITAL EDOUARD HERRIOT - CIDAG

5 place d'Arsonval 69437 LYON CEDEX 03
Tel : 04.72.11.62.06
<http://www.chu-lyon.fr>

JURIDIQUE

RAVAD

(Réseau d'Assistance aux Victimes
d'Aggressions) www.ravad.org

Ligue des droits de l'homme

5 place Bellecour 69002 LYON
Tél : 04 78 92 90 60 (mardi 18h-20h)
Mail : ldh-lyoncentre@voila.fr

LICRA Rhône

158 rue Vendôme 69003 Lyon
<http://www.licra.org>

Sida Info Droit Tél. : 0810 636 636 les mardi, mercredi et jeudi 16h à 20h et
vendredi de 14h à 18h.

L'AIDE JURIDICTIONNELLE

L'aide juridictionnelle permet aux personnes dont les ressources ne dépassent pas certains plafonds d'avoir recours aux services d'auxiliaires de la justice : avocats, avoués, huissiers, experts. Elle peut être totale ou partielle.

Comment demander l'aide juridictionnelle ?

Des renseignements peuvent être obtenus auprès des tribunaux, maisons de justice et du droit, mairies, associations, organismes sociaux, points d'accès au droit, permanences gratuites d'avocats...

Ou sur le site : www.justice.gouv.fr/publicat/aidejuridi.htm